

**Arrêté n° 2024-544**  
**portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et**  
**troisième concours d'agent de maîtrise territorial**  
**Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène »**  
**Session 2025**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-273 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 28 juin 2024 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent de maîtrise – session 2025,

Vu l'arrêté n° 2024-543 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme fixant la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels,

Vu le Procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel auprès de la CAP effectué le 5 novembre 2024,

**Arrête :**

**Article 1 :**

Le jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial – session 2025, est composé comme suit :

Président du jury (élu) : Christian DURANTIN, Adjoint au Maire, Commune de Beaumont,  
Présidente suppléante (élue) : Graziella BRUNETTI, Maire, Commune de Saint Germain Lembron,  
Elu : Bernard BESSON, Adjoint au Maire, Commune de Lempdes,

Fonctionnaire territorial : Aïssa MELAB, Agent de maîtrise, Département du Puy de Dôme,  
Fonctionnaire territoriale : Céline PINAUD, Technicienne territoriale, VALTOM,  
Représentant du personnel siégeant en CAP (ou son suppléant) : Aurélien TALON, Agent de maîtrise principal, Commune de Cournon d'Auvergne,

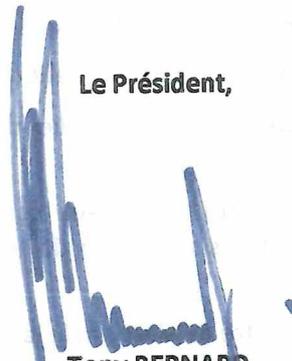
Personnalité qualifiée : Céline SALIN, Technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, Commune de Billom,  
Personnalité qualifiée : Annabelle PRADIER, Technicienne territoriale principale de 2<sup>ème</sup> classe, Département du Puy de Dôme,  
Personnalité qualifiée : Patricia LENNE, Agente de maîtrise principale, Riom Limagne et Volcans.

**Article 2 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 NOV. 2024

Le Président,

  
Tony BERNARD  
Maire de Châtelon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

28 NOV. 2024